

N° : DE/46/5.4/24.01.2022-1

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION</b>			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	6
Présents	37	Absents non représentés :	4
<b>VOTANTS</b>			<b>43</b>

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des fêtes à Althen des Paluds, le 24 janvier 2022, après convocation légale reçue le 17 janvier 2022, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC TESTE, Mme Nadège BOISSIN, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, M. Guillaume PASCAL, Mme Valérie PEYRACHE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gérôme VIAU.

**Etaient Absents représentés :**

Mme Cindy CLOP, (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), M. Raymond PETIT, (pouvoir donné à M. Serge SOLER), M. Bernard RIGEADE, (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS).

**Etaient Absents non représentés :**

Mme Sandy GEIGER, Mme Florence GUILLAUME, Mme Christelle PEPIN, M. Michel PERRAND

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : **M. GÉRÔME VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Donné acte des décisions du Président**

Monsieur le Président informe l'Assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre, à savoir :

**Décision n°175 du 9 décembre 2021 :** Attribution d'une subvention d'un montant de 1 370,00 euros au titre du dispositif départemental en faveur de l'habitat (PIG) à Madame FOURNIER Joëlle pour des travaux de réhabilitation de son logement situé 32, Chemin st Etienne à BEDARRIDES. Le paiement de la subvention interviendra dans le cadre du respect des engagements de Madame FOURNIER Joëlle envers l'ANAH et après le versement du solde de l'ANAH au propriétaire.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**LES SORGUES DU COMTAT**

99 DE 084-2484 00293-20220124-DE24 012022\_

**Décision n°176 du 9 décembre 2021 :** Signature du marché 2021-25 pour la réalisation de travaux pour la mise en place de points de mesure dans le cadre du diagnostic permanent-Assainissement collectif de la ville de Sorgues avec l'entreprise désignée Société SUEZ EAU France – Siège Social : 16 Place de l'Iris – Tour CB 21 – 92 040 PARIS LA DEFENSE - Agence gérant l'opération : 1295 Avenue J-F Kennedy CS 30226 84200 Carpentras. Le montant du présent marché est de 64 000.00 € H.T. soit 76 800.00 € T.T.C.

**Décision n°177 du 13 décembre 2021 :** Signature du marché 2021-17 de 5 lots pour la Création de 4 bureaux dans la salle du conseil existante au siège de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » avec les entreprises désignées ci-dessous :

**Lot 1 : Maçonnerie, petit-œuvre et menuiserie**

Société BATI France 184 chemin du moulin de la Quintine 84200 CARPENTRAS  
 Pour un montant de : 32 625.00 € H.T. soit 39 150.00 € T.T.C.

**Lot 2 : Electricité- Eclairage**

Société ALCARAS ELECTRICITE 184 Boulevard du 8 Mai 1945 84210 Pernes les Fontaines  
 Pour un montant de : 8 026.84 € H.T. soit 9 632.21 € TTC

**Lot 3 : Alarme**

Société SECURITEC 243, Avenue Cugnot – ZAC des Escampades 84170 Montoux  
 Pour un montant de : 2 427.60 € H.T. soit 2 913.12 € TTC

**Lot 4 : Peinture**

Société BL CHIVALLIER Peinture, 2 Clos des Marjoraines 84170 Montoux  
 Pour un montant de : 2 336.00 € H.T. soit 2 803.20 € TTC

**Lot 5 : Informatique**

Société EGPR, 17 Impasse Le Béal du Moulin 13560 SENAS  
 Pour un montant de : 2 305.00 € H.T. soit 2 766.00 € TTC

**Décision n°178 du 17 décembre 2021 :** Signature du devis n°2021-03106 pour un abonnement au système de géolocalisation des véhicules de la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat - avec la Société SIMPLICITI - 90 Rue de la Sauge – Ecoparc - 34130 ST AUNES. Abonnement à la solution logicielle hébergée online pour un montant total de 22,50 € HT par mois par véhicule pour 19 véhicules, soient un montant de 427,50 € HT par mois. La prestation débutera le 1<sup>er</sup> février 2022. Ce contrat prendra fin le 09/07/2023.

**Décision n°179 du 20 décembre 2021 :** Signature du marché N° 2021-16 pour l'Acquisition et location d'illuminations sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat- Signature du marché avec la Société BLACHERE ILLUMINATION Annule et remplace la décision n° CC/44/1.12021-159 suite à une erreur matérielle qui s'est glissée dans l'article 1<sup>er</sup>.

**Lot 1 : Acquisition d'illuminations**

Montant minimum pour deux ans ... 30 000,00 € H.T.

Montant maximum pour deux ans.... 107 000.00 € H.T.

**Lot 2 : Location d'illuminations**

Montant minimum pour deux ans ... 30 000,00 € H.T.

Montant maximum pour deux ans .... 107 000.00 € H.T.

Le montant réel du marché sera le produit des prix unitaires et des quantités réellement exécutées. L'accord-cadre a une durée de deux ans fermes, à compter de la délivrance de l'ordre de service. Aucune reconduction n'est prévue.

**Décision n°1 du 03 janvier 2022 :** Signature d'un contrat de maintenance pour la porte d'entrée coulissante de l'OTI de Montoux n°211013025 proposé par la Société PORTALP FRANCE - 4, rue des Charpentiers - 95330 DOMONT

Acte Exécutoire  
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
 Envoyé le :  
 Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LES SORGUES DU COMTAT

99\_DE-1084-248400293-20220124-DE24012022\_

Ledit contrat est conclu pour un montant de 324 euros H.T comprenant deux vérifications par an. Le contrat prendra effet à la date de sa signature, pour une durée d'un an

**Décision n°2 du 03 janvier 2022** : Signature d'un contrat avec la société LOCATION VOIRIE ENVIRONNEMENT - ZAC de Réalpanier - 120 rue Rudolph Serkin - 84000 AVIGNON pour la location d'une (1) benne à ordures ménagères de 14 m<sup>3</sup> pour le service environnement de la Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat - Forfait mensuel pour une BOM : 3 500 € HT. Le présent contrat prendra effet à compter du 12 janvier 2022 et ce pour une durée de 3 mois. Le contrat sera renouvelé, en cas de nécessité, par tacite reconduction.

**Décision n°3 du 04 janvier 2022** : Signature du marché subséquent ordinaire n° 17 de l'Accord Cadre 2021-05 avec l'entreprise NEOTRAVAUX, ZAC de la Cigalière IV – 120 Allée du Mistral 84250 LE THOR, pour la réalisation de travaux concernant l'enfouissement des réseaux, EP, Enedis, Orange et Sfr, Route d'Althen sur la commune de Pernes-les-Fontaines, Le présent marché subséquent n° 17 a une durée initiale de huit mois pour un montant de 383 657.90 € H.T. soit 460 389.48 € TTC.

**Décision n°4 du 04 janvier 2022** : Signature du marché subséquent ordinaire n° 39 de l'Accord Cadre 2021-04 avec l'entreprise COLAS France, 1575 chemin de la Grange des Roues, établissement de Sorgues, 84275 VEDENE Cedex pour les travaux de voirie et aménagements urbains sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat » Le présent marché subséquent n° 39 a une durée initiale de six mois pour un montant de 401 569.00 € H.T. soit 481 882.80 € TTC.

**Décision n°5 du 05 janvier 2022** : Signature d'un contrat pour une prestation de nettoyage des services technique de Monteux avec la Société ONET SERVICES – 143 avenue de la Moineaudière – 84320 ENTRAIGUES

- Durée hebdomadaire : 2 H 00
- Prix HT/heure de nettoyage : 20.90 €

La mission commencera au 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 octobre 2022.

**Décision n°6 du 06 janvier 2022** : Signature d'un marché subséquent ordinaire n° 16 pour la réalisation de travaux concernant l'enfouissement des réseaux, EP, Enedis, Orange, Sfr, et défense incendie, avenue Louis Chabran sur la commune de Pernes-les-Fontaines, avec l'entreprise NEOTRAVAUX, ZAC de la Cigalière IV – 120 Allée du Mistral 84250 LE THOR. Le présent marché subséquent n° 16 a une durée initiale de cinq mois pour un montant de 283 070.94 € H.T. soit 339 685.13 € TTC.

**Décision n°7 du 07 janvier 2022** : Signature d'un devis pour un abonnement au système de géolocalisation des véhicules de la Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat avec la Société SIMPLICITI - 90 Rue de la Sauge – Ecoparc - 34130 ST AUNES. L'abonnement à la solution logicielle hébergée online est conclu pour un montant total de 22,50 € HT par mois par véhicule pour 16 véhicules, soient un montant de 360 € HT par mois. La prestation débutera le 1<sup>er</sup> février 2022 et prendra fin le 09 juillet 2023. Cette décision annule et remplace la décision N°178 du 17 décembre 2021.

**Décision n°8 du 11 janvier 2022** : Attribution d'une subvention d'un montant de 11 796,93 € au titre du dispositif départemental en faveur de l'habitat (PIG) à Monsieur CASTELLARIN Bernard pour des travaux de réhabilitation de deux logements vacants situés 25 Rue des Valentins à PERNES-LES-FONTAINES en vue d'un conventionnement en loyers locatifs sociaux avec l'ANAH. Le paiement de la subvention interviendra dans le cadre du respect des engagements de Monsieur CASTELLARIN Bernard, envers l'ANAH et après le versement du solde de l'ANAH au propriétaire.

Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le :  
Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
LES SORGUES DU COMTAT

39\_DE\_1084-248400293-20220124-DE24012022\_

**Décision n°9 du 13 janvier 2022** : Signature d'un contrat de service de maintenance d'un copieur pour l'Office de Tourisme de Pernes-les-Fontaines situé Place Gabriel Moutte sur la commune de Pernes-les-Fontaines avec la Société **SYMBIOSE** siège social **16 ZA des Tuileries 30390 THEZIERS**, moyennant le coût suivant : Coût unitaire Noir /Blanc .... **0,0035 € HT** - Coût unitaire Couleur.... **0,035 € HT**. Le contrat prendra effet à compter de la date de signature du Président de la Communauté d'Agglomération "Les Sorgues du Comtat", ce contrat est conclu pour **Soixante (60) mois**.

**Le Conseil communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu,**

**Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**PREND ACTE** des décisions que le Président a été amené à prendre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté d'Agglomération  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**

